Fiche d'inscription CINEMA EN LIBERTE#11



Association Au cœur des arts, 96, avenue Louis Roche, 83000 Toulon Lisa: +33 6 08 42 13 94

> cinemaenliberte@gmail.com Page Facebook : Festival Cinéma en Liberté

> > FILM

A envoyer avant le 01 Mars 2022 à l'adresse: cinemaenliberte @gmail.com

Mettre en objet du mail : « FICEL 2022 » puis le titre de votre film

- La présente fiche d'inscription et le règlement daté et signé
- L'affiche, une image du film ou le trailer ainsi que le synopsis

litre:	=			
Lien devisionnage (Viméo, Youtube):				
Code de visionnage (éventuel):				
Genre: _ [Durée (générique compris): min - sec			
Mois/Année d'achèvement: Format max de projection	Pays:			
disponible(1920x1080):				
Autre moyen de production : -				
Lien de la bande annonce (facultatif):				
REALISATEUR				
Prénom :	Nom:			
Datedenaissance:	Nationalité:			
Adresse:				
Téléphone:	Email:			
Siteinternet/réseausocial:				

Règlement CINEMA EN LIBERTE # 11



Contact:

Association Au cœur des arts, 96, avenue Louis Roche, 83000 Toulon Lisa: 06 08 42 13 94 cinemaenliberte@gmail.com

Page Facebook : Festival Cinéma en Liberté

Article 1 : Le Festival

Le Festival International Cinéma en Liberté (FICEL) organisé par l'association « Au cœur des Arts » a pour but de promouvoir des courts métrages, de permettre une rencontre entre les cinéastes et vidéastes et le public. Pour cette onzième édition, la manifestation aura lieu à la Tour Royale à Toulon et à l'auditorium de Chalucet à Toulon en été 2022. Cet événement est ouvert à tous genres de films (documentaire, fiction, performance, expérimental...) amateurs ou professionnels de tout âge et horizon.

Article 2: Les films

Aucun thème n'est imposé. Les films seront retenus pour leur qualité artistique, leur pertinence, leur singularité et leur regard sur le monde. La durée du film ne doit pas excéder 30 minutes, générique compris. Pour les films en langue étrangère, la présence des sous titrages français incrustés dans le film est impérative. Un même réalisateur peut envoyer plusieurs films. Les films doivent avoir été achevés après le 1er Septembre 2019.

Article 3 : Inscription

L'inscription est gratuite, elle se fait par l'envoi d'un mail à envoyer avant le 01/03/2022 minuit à l'adresse suivante : cinemaenliberte@gmail.com

La fiche d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le Facebook du festival : Festival Cinéma en liberté. En cas de non accès à facebook, vous pourrez les obtenir en les demandant par mail à : cinemaenliberte@gmailcom.

Les participants devront envoyer un seul mail par film proposé, et :

- Ecrire en objet du mail : « FICEL2022 » puis le titre du film, sous la forme
- « FICEL2022 Titre de votre Film »
- Ecrire dans le corps du mail le lien de visionnage du film (Viméo, Youtube ...) et le code de visionnage éventuel
- Joindre dans ce même mail les 3 « pièces jointes » suivantes (en format JPEG ou pdf): La fiche d'inscription (.doc,.odt), le règlement renseigné et signé(.pdf), l'affiche du film ou une image du film(.jpg), ainsi que si possible un teaser (.mp4 ou .mov)

Le règlement renseigné et signé peut également être envoyé par la poste, avant le 01/03/22 à l'adresse suivante : Association « Au cœur des arts », 96 avenue Louis Roche, 83000 Toulon.

Dans ce cas, envoyez par mail à cinemaenliberte@gmail.com, le lien de visionnage du film et le code éventuel précisez dans le corps du mail « règlement signé envoyé par la poste ».

Article 4 : Présélection

Le comité de sélection rendra sa décision de présélection avant fin Avril 2022. Les participants présélectionnés seront informés par mail et seront invités à envoyer en vue de la projection un fichier de leurs œuvres en qualité HD (1080p) ou PRO RES au format.MP4 ou .MOV et avec sous-titres intégrés au film (si film en langue étrangère).

Ce fichier devra être envoyé via une plateforme de téléchargement (type WeTransfer) dans un délai de 15 jours après l'accord de sélection à cinemaenliberte@gmail.com.

Passé ce délai, le comité de sélection se réserve le droit d'annuler la présélection du film et d'en présélectionner un autre sur liste d'attente.

Article 5 : sélection et prix

Pour la onzième édition, la compétition se composera de 2 volets :

- -La compétition internationale : compétition qui regroupera la majorité des courts métrages sélectionnés sans restriction de genre, nationalité ou sujet.
- -La compétition «Bobine des bambins» : compétition qui regroupera entre cinq à dix courts métrages, fiction live ou animation, destinée au jeune public. Les prix décernés à l'issue du festival seront numéraires.
- -Pour la compétition internationale : Le grand prix qui sera décerné par le parrain ou marraine et l'ensemble du jury de la onzième édition, le prix «coup de cœur de la marraine ou du parrain». De plus, un nouveau prix apparait, celui de l'architecture.

Enfin, un prix du public sera désigné par les spectateurs présents. Le prix du public pourra se cumuler avec un autre prix.

-Pour la compétition «Bobine des bambins» sera décerné un prix symbolique du public. Le prix décernés sera d'ordre symbolique.

Article 6: Présence des réalisateurs

Les réalisateurs sélectionnés sont invités à participer au festival pour échanger avec le public. S'ils le souhaitent, ils pourront être logés à proximité au frais de l'association et bénéficieront de tickets repas le temps de la manifestation. Un pass d'accès au festival leur sera offert. Le transport aller et retour restent à la charge des réalisateurs. La présence des réalisateurs n'est pas obligatoire.

Article 7: Exploitation

Les participant(e)s sélectionnés cèdent à l'association« Au cœur des arts», sans contre parti, les droits de diffusion de leur(s) film(s) dans le cadre du Festival International du Cinema en Liberté, ainsi que les droits de reproduction des photographies et des extraits (10% maximum de la durée totale du film, et pas plus d'une minute) pour la diffusion dans les supports de communications et publications liées au festival, dans la presse et sur internet. Il sera formellement impossible de retirer un film de la sélection après l'annonce des résultats. Le Festival se réserve aussi le droit de projeter le film sélectionné en dehors de la manifestation dans le cadre de carte blanche accordée à« cinéma en liberté ». De ce fait, les sociétés de production, de distribution et/ou les réalisateurs/réalisatrices s'engagent à céder les droits du film à toutes les projections publiques, dans le cadre de projection carte blanche accordé au festival sur le territoire varois et dans d'autres festivals.

Si une société de distribution ajoute dans son catalogue un film déjà inscrit au festival par un réalisateur ou un producteur, elle s'engage à céder les droits de diffusion en cas de projection carte blanche Cinéma en liberté sous peine de poursuites.

Article 8 : Droits

Les réalisateurs retenus au festival attestent avoir obtenu cession du droit à l'image de toute personne apparaissant au sein de leurs réalisations pour les exploitations et diffusions de l'œuvre concernée et que les œuvres présentées sont réputées libres de tous droits de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers.

Article 9 : Report – annulation

En cas de problème majeur, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la manifestation.

La participation au Festival International Cinéma en Liberté implique l'acceptation sa	ans
réserve du présent règlement.	

Date :		
Nom,		
Prénom :		
Film proposé		
: Signature :		